

COMMUNIQUE DE PRESSE

PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DU CLUB DE PARIS

Le rapport annuel 2016 du Club de Paris est maintenant disponible sur le site internet du Club de Paris.

2016 a été une année historique pour le Club de Paris, en terme de reconnaissance sur la scène internationale, d'élargissement à deux nouveaux membres et de contribution à la réflexion sur la thématique de la dette souveraine.

Le 60^{ème} anniversaire du Club de Paris a été célébré le 1^{er} juillet, en même temps que l'adhésion de la Corée, en qualité de 21^{ème} membre permanent, marquant ainsi l'aboutissement de près de 20 années de coopération. Cette journée exceptionnelle a rassemblé des représentants officiels de haut niveau pour discuter des enjeux du financement soutenable et de la coordination des restructurations de dettes souveraines.

Le Brésil a rapidement rejoint la Corée, devenant ainsi le 22ème membre permanent du Club de Paris, le 29 novembre, lors de la 4ème Conférence du Forum de Paris. Ces deux adhésions traduisent la capacité du Club à approfondir son association avec des créanciers émergents et renforcent son rôle de principal forum international pour la restructuration de la dette souveraine.

La 4^{ème} Conférence du Forum de Paris a également permis aux représentants de plus de quarante pays créanciers et débiteurs souverains et de dix organisations internationales de poser les bases de futurs principes de financement soutenable, au cours d'une session ouverte à la presse et à la société civile.

En 2016, le Club de Paris et l'*Institute of International Finance* (IIF) ont souhaité poursuivre leur réflexion commune à l'occasion de leur 16ème réunion annuelle. Cette rencontre entre les créanciers publics et privés leur a permis de partager leurs points de vue sur l'environnement macroéconomique, l'impact des flux de capitaux mondiaux sur les marchés émergents et la gestion de la dette souveraine.

Enfin, l'année 2016 a été rendue historique par le communiqué des chefs d'Etats et de gouvernement du G20, lors du sommet de Hangzhou, qui a pour la première fois fait une référence explicite au Club de Paris en tant que « principal forum international pour la restructuration de la dette bilatérale officielle ». Cette déclaration est d'autant plus symbolique qu'elle a été signée sous la présidence chinoise du G20, la Chine étant un membre ad-hoc du Club de Paris depuis quelques années.

Notes de contexte

- 1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit à Paris avec les pays débiteurs afin de négocie avec eux un réaménagement de leurs dettes.
- 2. Les membres du Club de Paris sont les suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Fédération de Russie, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.
- 3. La publication d'un rapport annuel, depuis 2008, témoigne de l'engagement des créanciers du Club de Paris à contribuer à une plus grande transparence du travail et du fonctionnement du Club de Paris.
- 4. Le rapport annuel 2016 du Club de Paris comprend les cinq grands chapitres suivants :
- -- un chapitre sur l'adhésion de la Corée et du Brésil en qualité de membres permanents du Club de Paris.
- -- un chapitre sur la célébration des 60 ans du Club de Paris,
- -- un chapitre sur la 4^{ème} Conférence du Forum de Paris, qui renforce la coopération mondiale en matière de dette souveraine,
- -- un chapitre sur le renforcement de la coopération avec le secteur privé,
- -- un chapitre sur la contribution du Club de Paris sur la révision des principes de l'OCDE en matière de prêts soutenables.

A ces cinq grandes parties, s'ajoutent des annexes détaillées, notamment sur la présentation, le fonctionnement et les principes du Club de Paris, ainsi que l'encours du Club de Paris sur les pays débiteurs.